



Formation CSE (Comité Social Économique)

Partie santé sécurité et conditions de travail

Effectif compris entre 50 à 299 salariés

Objectifs de la formation :

Permettre aux élus de :

- Connaître les obligations réglementaires en matière de santé, sécurité
De veiller à l'application
- Promouvoir l'amélioration de la santé, la sécurité et des conditions de travail,
- Réaliser des enquêtes en matière d'accident du travail et des maladies professionnelles.

Public visé : les élus/accessibilité aux personnes handicapées

Pré-requis : Être membre du CSE ou CSSCT

Durée de la formation : 21 heures minimum, et 35 heures si existence du CSSCT (cf INRS)

Validité de la formation : mandat de 4 ans, renouvellement en fin de mandat.

Qualité du formateur : IPRP expérimenté (professionnel de la prévention dans les entreprises)

Moyens pédagogiques : Vidéoprojecteurs, support de cours,

Méthode pédagogique: Méthode active, alternance d'apport théorique et pratique

Modalités d'évaluation : pas de certification, remise d'une attestation de compétences.

Test de positionnement en début de formation.

Programme sur 21 heures :

- Test de positionnement
- Le rôle des membres du CSE dans la santé, sécurité et conditions de travail, ou CSSCT
- La réglementation en matière de santé sécurité au travail
- Les enjeux de la prévention
- Les acteurs de la prévention (interne, externe)
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles (définitions, statistiques...)
- Les méthodes d'analyse des accidents du travail
- L'analyse des accidents du travail à partir de la méthode en vigueur dans l'entreprise
- L'évaluation à priori des risques professionnels (document unique)

Formation sur 35 heures : en sus

- Modalité d'accueil des nouveaux embauchés (CDD, intérimaire, CDI...)
- Accès des femmes à tous les emplois
- Plan de prévention

Formation pratique :

Exercice de recherche des articles du code du travail à partir d'un thème imposé. Etude de cas à partir de questions préparées, et analyse des réponses apportées par les participants

Exercice d'analyse d'accident du travail (recueil des faits, élaboration de l'analyse, proposition d'actions correctives issues des principes généraux de prévention)

Evaluation des risques dans un atelier ou une unité de travail



Datadock





Formation CSE (Comité Social Économique)

Partie santé sécurité et conditions de travail

Effectif compris entre 11 à 49 salariés

Objectifs de la formation :

Permettre aux élus de :

- Connaître les modalités de fonctionnement du CSE, les règles, les missions.
- Connaître les obligations réglementaires en matière de santé, sécurité et de veiller à l'application
- Promouvoir l'amélioration de la santé, la sécurité et des conditions de travail, réaliser des enquêtes en matière d'accident du travail et des maladies professionnelles.

Pré-requis : Être élu/ accessible aux personnes handicapées

Durée de la formation :

14 heures (soit 2 journées)

Validité de la formation : mandat de 4 ans, renouvellement en fin de mandat.

Qualité du formateur :

IPRP expérimenté (professionnel de la prévention dans les entreprises)

Moyens pédagogiques : Vidéoprojecteurs, support de cours,

Méthode pédagogique:

Méthode active, alternance d'apport théorique et pratique

Modalités d'évaluation :

Formation non certifiante

Remise d'une attestation de compétences.

Programme théorique :

- Les enjeux de la prévention
- Les acteurs de la prévention (interne, externe)
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles (définitions, statistiques...)
- Les méthodes d'analyse des accidents du travail
- L'évaluation à priori des risques professionnels (document unique)

Formation pratique :

- Exercice d'analyse d'accident du travail (recueil des faits, élaboration de l'analyse, proposition d'actions correctives issues des principes généraux de prévention)
- Evaluation des risques dans un atelier ou une unité de travail



Datadock





Formation CSE (Comité Social Économique)

Partie CSSCT

Effectif compris entre 300 à 1000 salariés

Objectifs de la formation :

Permettre aux élus de :

- Connaître les modalités de fonctionnement du CSSCT, les règles, les missions, le règlement intérieur
- Connaître les obligations réglementaires en matière de santé, sécurité
- Promouvoir l'amélioration de la santé, la sécurité et des conditions de travail,
- Réaliser des enquêtes en matière d'accident du travail et des maladies professionnelles.
- Être force de proposition en matière d'action de prévention

Pré-requis : être élu et faire partie de la CSSCT

Durée de la formation : 35 heures minimum

Validité : 4 ans

Qualité du formateur : IPRP intervenant expérimenté en prévention des risques professionnels

Moyens pédagogiques : Ordinateur portable, vidéoprojecteur, documents INRS en vigueur, Powerpoint

Méthode pédagogique : dite active, alternance de théorie et de pratique

Modalités d'évaluation :

Formation non certifiante

Remise d'une attestation de compétences

Programme

- Les obligations réglementaires, les ordonnances MACRON et son impact sur la mission des élus
- Le règlement intérieur du CSE
- Le socle du droit du travail partie 4 du code du travail
- Droit d'alerte en matière de prévention des risques, en matière économique et social
- La création de la CSSCT, ses missions et attributions
- Les enjeux de la prévention
- Les acteurs de la prévention (interne, externe)
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles (définitions, statistiques...)
- Les méthodes d'analyse des accidents du travail
- L'évaluation a priori des risques professionnels (document unique)
- Le BSCT (Bilan Sécurité et Conditions de Travail)
- Le plan de prévention
- Les remontées de situation dangereuses
- Le droit de retrait,
- Le registre des dangers graves et imminents

Pratique :

Exercice d'analyse d'accident du travail (recueil des faits, élaboration de l'analyse, proposition d'actions correctives issues des principes généraux de prévention.

Evaluation des risques dans un atelier, un service....



Datadock

